

Sur la paix et le désarmement

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a prononcé une allocution, le 13 novembre dernier à Montréal, sur les problèmes de la paix et du désarmement. Canada d'aujourd'hui donne ici des extraits de cette allocution.

Vous n'ignorez pas que je rentre d'Europe, où j'ai eu des entretiens avec les dirigeants d'un certain nombre de pays de l'Alliance atlantique, avec S.S. le pape et avec S.M. la reine des Pays-Bas. Je reviens avec le sentiment que nos amis et alliés appuient mon initiative de paix et partagent ma conviction sur l'urgence de la situation. J'ai soumis à mes collègues européens, afin qu'ils puissent les étudier et les raffiner en fonction de leur propre expérience, les éléments d'un programme de gestion de la crise actuelle. Permettez-moi de vous exposer quelques-uns de ces éléments que mes interlocuteurs se sont engagés à examiner personnellement.

1. Le premier point porte sur la nécessité de créer, aussitôt que possible au cours de l'année prochaine, une tribune pour la négociation des limites globales à fixer aux arsenaux des cinq Etats nucléaires, les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France, le Royaume-Uni et la Chine. Ce que nous devons rechercher pour ces Etats, c'est une tribune de négociation qui reconnaîtrait le droit des Etats-Unis et de l'Union soviétique à l'égalité stratégique, ou à ce qu'un récent rapport de la commission trilatérale a appelé la « parité inévitable ». Une tribune qui fournirait un cadre stable, légitime et mutuellement acceptable où puisse s'établir un rapport entre les forces des deux superpuissances et celles des trois autres Etats dotés d'armes nucléaires. Ainsi, ni la Grande-Bretagne, ni la France, ni la Chine n'auraient à craindre que leurs forces soient soumises à des restrictions décrétées sans tenir compte de leurs intérêts nationaux. Une fois établis les rapports entre les niveaux d'armements des cinq puissances nucléaires, celles-ci pourraient commencer à discuter des réductions prévues dans le traité sur la non-prolifération, ainsi que des mesures pour contrôler l'aspect qualitatif de la course aux armements stratégiques.

2. Le deuxième élément du programme serait de renforcer le traité sur la non-prolifération, ce pacte entre les pays dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en ont pas. Quelque cent dix-neuf nations ont signé ce traité, mais certains Etats importants n'y ont pas encore adhéré, dont plusieurs possèdent dès maintenant ou posséderont bientôt les moyens de mettre au point leurs propres armes atomiques. Si les cinq puissances nucléaires prenaient



8 novembre 1983. M. François Mitterrand accueille M. Pierre Elliott Trudeau sur le perron de l'Élysée.

l'initiative de mieux respecter les obligations que leur impose le traité sur la non-prolifération, nous, les autres signataires, pourrions plus facilement tenter de convaincre d'autres pays de signer. Il faudrait, sans aucun doute, trouver des moyens supplémentaires d'inciter les Etats du tiers-monde à renoncer aux armes nucléaires. C'est pourquoi il nous faut établir un rapport direct entre le désarmement et le développement. Nous devons aussi veiller à ce que des garanties étendues et adéquates président à tout transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques, quel que soit le pays fournisseur.

3. Les forces classiques du pacte de Varsovie étant nettement supérieures à celles des pays de l'Otan, on craint en Europe occidentale que les pays du pacte ne soient tentés de miser sur cette supériorité pour risquer une attaque. Les dirigeants occidentaux seraient alors acculés à un di-

lemme cornélien : ou bien accepter la défaite, ou bien déclencher la guerre nucléaire. Tant que ce déséquilibre persistera, le risque d'un recours aux armes atomiques demeurera présent. C'est pourquoi nous affirmons que le seuil nucléaire est trop bas en Europe et que la meilleure façon de le relever est d'établir un équilibre plus raisonnable entre les forces classiques. La façon la plus intelligente de procéder serait que les deux camps réduisent leurs forces classiques à des niveaux mutuellement acceptables. C'est précisément l'objectif que nous poursuivons depuis dix ans dans le cadre des négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces qui se déroulent à Vienne et il faut aussi savoir qu'une autre négociation s'ouvrira en janvier à Stockholm.

4. Le quatrième élément du programme est lié à cette « stratégie de l'asphyxie » que j'ai proposée pour la première fois à la session extraordinaire des Nations unies sur le désarmement, en 1978 (1). Cette stratégie, dont la mise en oeuvre requiert toujours l'appui des cinq puissances nucléaires, doit être raffinée pour tenir compte des progrès de la technologie. Je songe à une entente pour interdire l'essai et le déploiement de systèmes anti-satellites à haute altitude. De telles armes menacent, en effet, l'ensemble des moyens de communication dont nous dépendons pour gérer les crises. Aucune des superpuissances n'a encore mis au point un système anti-satellites à haute altitude. Une interdiction est donc encore possible. J'ai l'intention de soumettre, en temps opportun, aux autorités compétentes en matière de désarmement, des documents réclamant une entente internationale en vue d'interdire l'essai et le déploiement de systèmes anti-satellites à haute altitude, de limiter la mobilité excessive des missiles balistiques intercontinentaux et d'exiger que tout nouveau système d'armements stratégiques soit entièrement vérifiable par les moyens techniques nationaux.

Comme je l'ai souligné à mes collègues européens, il est essentiel que ce programme commun, ce filet de sécurité dont dépend notre survie soit soutenu par les leaders politiques au plus haut niveau, que nos entretiens à l'échelle nationale et internationale reçoivent une véritable relance politique et que nous travaillions à définir les intérêts toujours plus nombreux qui nous rendent solidaires, à commencer par notre condition humaine et notre avenir commun sur cette planète. ■

1. Voir Canada d'aujourd'hui, octobre 1982.